

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 24 septembre 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 22 heures 08, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 12-316
Avis de
convocation

Attendu que tous les membres du conseil municipal sont présents;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux renoncent à l'avis de convocation.

Rés. 12-317
Entreposage
sablière Déné-
neigement
Daniel
Lachance

Attendu que la municipalité a eu une demande de Dénéigement Daniel Lachance inc. pour obtenir l'autorisation d'entreposer des composantes d'éoliennes dans sa sablière située sur les lots 276-P et 277-P, dans la partie sud du rang St-Antoine;

Attendu que l'entreposage n'est pas autorisé dans la zone F3 où se situe la sablière;

Attendu que la demande est temporaire pour la durée du contrat de construction des éoliennes sur les terres du Séminaire de Québec par Enercon Canada inc.;

Attendu que pendant la durée de l'entreposage, la sablière ne sera pas exploitée;

Attendu que plus de 10 000 tonnes de sable sont extraites annuellement de la sablière, ce qui représente environ 2 000 voyages de camion;

Attendu que si des dommages sont occasionnés à la chaussée du rang St-Antoine en raison du transport des composantes d'éoliennes, Dénéigement Daniel Lachance inc. s'engage par écrit à réparer la route;

Attendu que Dénéigement Daniel Lachance inc. a rencontré les six propriétaires du rang St-Antoine susceptibles d'être perturbés par le transport des composantes et que ces derniers ont bien accueilli l'usage temporaire que l'entrepreneur souhaite faire de sa sablière;

En conséquence :

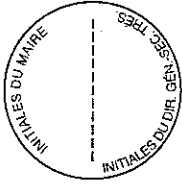
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une autorisation temporaire à Dénéigement Daniel Lachance inc. pour l'entreposage exclusif de composantes d'éoliennes de la société Enercon Canada inc. dans sa sablière située sur les lots 276-P et 277-P, au sud du rang St-Antoine, et ce pour la durée restante de l'actuel projet de construction des éoliennes sur les terres du Séminaire.

Rés. 12-318
Mémoire
PSDD
MRC

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a tenu, en septembre 2012, une consultation sur sa *Planification stratégique de développement durable* (Projet juillet 2012);

Attendu que le document compte 91 actions mais aucune en rapport avec le site des Sept-Chutes;

Attendu que le site des Sept-Chutes est un attrait touristique d'intérêt régional qui doit être mis en valeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que le site des Sept-Chutes doit être identifié au plan d'action du *Plan de développement durable des collectivités de la MRC de La Côte-de-Beaupré*;

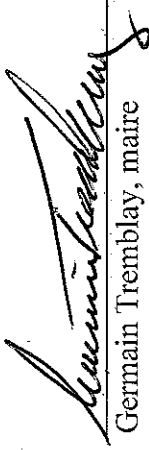
En conséquence :

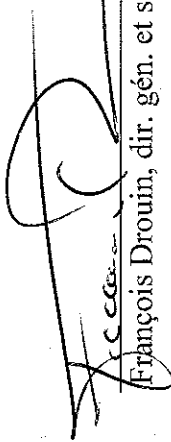
Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que le maire, monsieur Germain Tremblay, soit autorisé à déposer un mémoire dans le cadre des séances de consultation publique sur la *Planification stratégique de la MRC de La Côte-de-Beaupré* afin que le site des Sept-Chutes soit inscrit à l'intérieur des actions.

Période de
questions

Aucune personne n'était présente à la séance.

Levée de l'assemblée à 22 heures 10


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.